Le carnet de Sidoine

04 septembre 2017
Print

Jean RODHAIN, « Le carnet de Sidoine », *Messages du Secours Catholique,* n° 209, juin 1970, p. 2.

Le carnet de Sidoine

Question

Participant avec un groupe de jeunes à une cérémonie protestante très recueillie, j'ai suivi l'ensemble de l'assistance s'avançant vers la table de la Cène et j'ai communié. Certains m'ont approuvé. D'autres m'ont désapprouvé.

Sidoine peut-il me dire où vont ses préférences dans un ces pareil ?

Réponse :

Entre une fresque de Giotto et un tableau de Léonard de Vinci, je suis absolument libre de préférer l'un ou l'autre.

Mais je ne suis plus libre de suivre mes propres préférences lorsque je conduis sur une autoroute. Entre la conduite à droite et la conduite à gauche dans le sens interdit, en tant qu'automobiliste, je dois obéir à un code ; le Code de la route, qui m'oblige à rouler à droite.

A fortiori, appartenant à l'Église catholique, je ne suis pas libre dans l'exercice extérieur du culte. Celui-ci est codifié par l'autorité dont je dépends. Et sur le point précis de l'intercommunion, l'Église a très récemment rappelé ses directives : dans l'état actuel cette pratique est interdite aux fidèles, quelles que soient leurs préférences personnelles.

Un jour viendra où parvenus à une même foi sur la doctrine de la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie des frères, pour le moment séparés sur ce point, pourront alors partager le même pain. En attendant ce jour, la prière commune et l'action commune au service du prochain préparent cette grâce de l'Unité à venir.

Sidoine préfère obéir avant tout à l’autorité dont il relève en tant que baptisé, c'est-à-dire à l'Église catholique romaine.